

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

Le Directeur général

Abidjan, le

02 JUIL. 2021

COMMUNIQUE
DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

PROROGATION EXCEPTIONNELLE DE LA
PERIODE DE VALIDITE DU STICKER DE
COULEUR ROUGE

Le Directeur général des Impôts rappelle aux opérateurs économiques que par communiqué en date du 27 janvier 2021, il a porté à leur connaissance, de la mise en service à compter du 1^{er} avril 2021, d'un nouveau sticker de couleur bleue et de forme carrée.

A cet effet, il a précisé qu'à titre transitoire, le sticker rouge restera valable pour une période de trois (03) mois, allant du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

Toutefois, compte tenu des difficultés d'approvisionnement, le Directeur général informe les opérateurs économiques que le sticker rouge restera exceptionnellement valable jusqu' au **samedi 31 juillet 2021**, délai de rigueur.

Le Directeur général des Impôts compte sur le civisme fiscal de tous.



Sié Abou OUATTARA